



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le Conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire ce lundi 17 mai 2021 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence:

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Tous formant quorum, sous la présidence de Michel Péloquin, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil en date du 13 mai 2021.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-05-21

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant ;

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Nettoyage et inspection par caméra de conduites d'égouts 2021
- 4- Scellement de fissures d'asphalte 2021
- 5- Appel d'une décision rendue par la cour municipale
- 6- Installation d'un abri solaire au Parc Henri-Letendre
- 7- Règlement n° 556-2021 modifiant le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 556-2021 modifiant le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 556-2021 modifiant le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
- 8- Questions du public
- 9- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

NETTOYAGE ET INSPECTION PAR CAMÉRA DE CONDUITES D'ÉGOUTS 2021

26-05-21

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour le nettoyage et l'inspection par caméra de conduites d'égouts sanitaires 2021 auprès de cinq (5) entreprises; considérant la réception de deux (2) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETENIR les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Can-Inspeç*, pour le nettoyage et l'inspection par caméra de conduites d'égouts sanitaires au coût de 23 586 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

SCELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE 2021

27-05-21

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour le scellement de fissures d'asphalte 2021;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETENIR les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Scellement de fissures d'asphalte inc*, pour le scellement de fissures d'asphalte.

ADOPTÉE

APPEL D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LA COUR MUNICIPALE

28-05-21

CONSIDÉRANT la décision rendue par la cour municipale de Sorel-Tracy dans le dossier 21-30323-0, dossier de Steve Brouillard rejetant le constat d'infraction et prononçant l'acquittement du défendeur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite en appeler de cette décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à la majorité des conseillers présents

DE MANDATER Me Pierre-Hugues Miller avocat inc. pour porter cette décision en appel devant la cour supérieure;

D'ORDONNER que les honoraires de cette affaire soient payés à même le fonds général et suivant les modalités du contrat qui lie le procureur à la MRC de Pierre-De Saurel pour les représentations devant la cour municipale.

Le vote est demandé par le conseiller Pierre Pontbriand qui explique sa position, le conseiller Luc Latraverse exprime également sa position.

Sont POUR

Est CONTRE

Mario Cardin
Myriam Cournoyer
Guy Lambert
Luc Latraverse
Roger Soulières

Pierre Pontbriand

ADOPTÉE

29-05-21

INSTALLATION D'UN ABRI SOLAIRE AU PARC HENRI-LETENDRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière dans le cadre du *programme Nouveaux Horizons* (PNHA) 2018;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention a permis l'achat d'un abri solaire et du mobilier urbain afin de pouvoir offrir de nouvelles séances d'activité physique à l'extérieur pour les aînés au parc Henri-Letendre;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le *ministre de l'Emploi et du Développement social* et la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel le 13 mai 2019, les travaux doivent être terminés dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les ressources et les spécialités nécessaires pour faire l'installation complexe de l'abri solaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de prix auprès de l'entreprise ayant vendu l'abri solaire pour son installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à *Techsport inc.* pour l'installation de l'abri solaire acquis le 3 juin 2019 via la résolution no 21-06-19 au coût total de 10 176,502 \$ plus taxes.

DE PUISER le montant de la dépense à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

RÈGLEMENT N° 556-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 528-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 556-2021 modifiant le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Lambert afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 556-2021 modifiant le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

-Dépôt du projet de règlement n° 556-2021 modifiant le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le conseiller Guy Lambert dépose un projet de règlement n° 556-2021 modifiant le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

30-05-21

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE lever la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »